



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **17 juin 2025** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par monsieur Luc Martel qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Julie Gauvin et Dorys Duchesne, ainsi que messieurs Larry Bernier, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et madame Valérie Lévesque, greffière par intérim. Le directeur général monsieur Pierre Pacarar a motivé son absence (vacances).

Le président monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue au journaliste présent et aux onze (11) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-064 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, avec l'ajout de l'item suivant :

- **Au point 4 b) Correspondance adressé au Premier ministre monsieur François Legault / Effondrement du tissu forestier régional – Demande urgente de rencontre.**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 mai 2025
4. Correspondance et information :
 - a) Réponse d'Hydro-Québec – Suivi à la correspondance adressée à monsieur Michael Sabia concernant l'application du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)
5. Dépôt / Rapport financier 2024 de la Ville de La Tuque audité par la firme comptable Mallette S.E.N.C



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

6. Octroi d'aide financière via le budget jeunesse La Tuque – Projet # 21
7. Adoption / Rapport annuel d'activité du Fonds régions et ruralité – Volet 2
8. Adoption des rapports d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité – Volet 3
9. Adoption des rapports d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité – Volet 4
10. Autorisation de signatures / Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité - Volet 2
11. Approbation du rapport sur l'état des créances irrécouvrables 2024 dans le cadre du programme PAUPME (Pandémie)
12. Autorisation de signatures / Advenant à l'entente sectorielle de développement en environnement et développement durable 2023-2026
13. Autorisation / Acceptation des projets (43) d'interventions ciblées au programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2025-2026 pour la région de la Mauricie
14. Autorisation / Affectation d'un montant de 1 122 990 \$ à même les surplus accumulés non-affectés au paiement du déficit de l'Agglomération de La Tuque au 31 décembre 2024
15. Autorisation / versement d'une avance de 45 129 \$ à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice pour le maintien des opérations courantes du Transport collectif
16. Autorisation / versement d'une avance de 92 500 \$ à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice pour le maintien des opérations courantes du Transport intermunicipal
17. Divers
18. **COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT**
19. **COMMENTAIRES DES MEMBRES**
20. **QUESTIONS DES MÉDIAS**
21. **QUESTIONS DU PUBLIC**
22. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

IL EST :

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

AGG-2025-06-065

AGG-2025-06-065



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT / RAPPORT FINANCIER 2024 DE VILLE DE LA TUQUE AUDITÉ PAR LA FIRME COMPTABLE MALLETTE S.E.N.C.

ATTENDU la présentation du rapport financier de la Ville de La Tuque au 31 décembre 2024 par la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais;

ATTENDU qu'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier a été publié sur le site Web de Ville le 3 juin dernier, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-066

AGG-2025-06-066

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte et accepte le dépôt du rapport financier de la Ville de La Tuque pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 audité par la firme comptable Mallette S.E.N.C.

QUE le rapport financier soit publié sur le site web de Ville de La Tuque et affiché sur les babillards des bureaux municipaux, conformément au règlement no 1000-203-2018 de la Ville de La Tuque concernant les modalités de publication des avis publics et en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT SUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Le président monsieur **Luc Martel** déclare le rapport financier présenté clair et fait une parenthèse pour inviter les membres et les citoyens à formuler leurs questions sur ce point.

COMMENTAIRES DES MEMBRES SUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Le membre monsieur **Michel Pronovost** remercie le vérificateur monsieur Steve Talbot et la trésorière madame Christine Gervais pour leur bon travail. Tous les membres se joignent à lui pour formuler leurs remerciements à madame Gervais et son équipe.

QUESTIONS DES CITOYENS SUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

La citoyenne madame **Hélène Pelletier** aimerait que le surplus de



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

536 000 \$ dégagé soit imputé à la dette, au lieu de retaxer la population dans un contexte économique précaire où une diminution du taux de taxation profiterait à tous. Elle souhaiterait d'ailleurs que le conseil actuel adopte une résolution à cet effet, en prévision du budget. Le président monsieur Luc Martel lui indique que des diminutions des taux de taxation ont été réalisées cette année et que malgré que le conseil soit appelé à changer à l'automne, les travaux sur le budget s'amorceront prochainement avec l'actuel conseil, lui assurant que ses commentaires seront ainsi considérés. Madame Christine Gervais mentionne que la politique de gestion de la dette engage le conseil à appliquer, annuellement, au moins 250 000 \$ en immobilisations payées comptant et confirme la volonté du conseil d'abaisser la dette le plus possible. D'ailleurs, pour 2025, bien qu'il eut été déterminé d'utiliser le fonds de roulement pour payer les immobilisations, il fut plutôt décidé d'y affecter les surplus accumulés. Madame Pelletier remercie madame Gervais et le service des finances pour leur excellent travail.

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE VIA LE BUDGET JEUNESSE LA TUQUE – PROJET # 21

ATTENDU l'adoption de la Politique de financement du Budget jeunesse La Tuque visant l'octroi d'aides financières non-remboursables pour des projets proposés par les jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de l'agglomération de La Tuque permettant d'accroître l'offre d'activités culturelles et communautaires qui leur sont destinées;

ATTENDU l'analyse effectuée par les membres du comité du Budget jeunesse La Tuque et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier La Tuque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	COÛT DU PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Livia Pittikwi-Lacasse, 15 ans Organisme accompagnateur : Défi-Jeunesse du Haut St-Maurice	Projet # 21 Pow-Wow Jeunesse	10 800 \$	5 000 \$	Budget jeunesse

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier La Tuque, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGG-2025-06-067

AGG-2025-06-067



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ADOPTION / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ / VOLET 2

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 2 entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le conseil d'agglomération de La Tuque en soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

ATTENDU qu'en vertu des exigences du Ministère, le conseil d'agglomération doit adopter le rapport annuel d'activité des ententes et projets financés par ce programme;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport annuel d'activité produit par le Service de développement économique et forestier La Tuque pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-068

AGG-2025-06-068

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte le rapport annuel d'activité du Fonds Régions et ruralité Volet 2, faisant état de l'utilisation des sommes octroyées et des objectifs poursuivis par les projets financés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 3 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU qu'en vertu des exigences du Ministère, le conseil d'agglomération doit adopter les rapports d'utilisation des sommes des ententes et projets financés par ce programme;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport produit par le Service de développement économique et forestier La Tuque pour le volet 3;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-069

AGG-2025-06-069

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du rapport d'utilisation des sommes du Fonds Régions et ruralité Volet 3, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4

ATTENDU l'entente relative au Fonds Régions et ruralité Volet 4 intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU qu'en vertu des exigences du Ministère, le conseil d'agglomération doit adopter les rapports d'utilisation des sommes des ententes et projets financés par ce programme;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pris connaissance du rapport produit par le Service de développement économique et forestier La Tuque pour le volet 4;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du rapport d'utilisation des sommes du Fonds Régions et ruralité Volet 4, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de l'Agglomération de La Tuque lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

AGG-2025-06-070

AGG-2025-06-070



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

AGG-2025-06-071

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-071

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération confirme l'adhésion de l'agglomération de La Tuque aux objets de l'entente précitée et autorise le président et maire de La Tuque monsieur Luc Martel et le directeur général adjoint monsieur Jean-Sébastien Poirier à signer, pour et au nom de l'agglomération l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAUPME (PANDÉMIE)

ATTENDU le dépôt du rapport sur l'état de créances irrécouvrables du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises 2024;

ATTENDU que le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) a été mis en place par le gouvernement du Québec en avril 2020 pour soutenir les entreprises en période de pandémie (COVID-19);

ATTENDU que l'agglomération doit fournir au gouvernement du Québec un rapport des créances irrécouvrables de l'année 2024 de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-072

AGG-2025-06-072

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du rapport sur les créances irrécouvrables 2024 représentant un montant de 5 407,58 \$.

QUE ce rapport soit transmis au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de L'Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023- 2026 (PROLONGATION D'UNE ANNÉE)

ATTENDU qu'une entente sectorielle de développement en environnement et développement durable 2023-2026 fut entérinée par la résolution AGG-2023-10-121 le 17 octobre 2023;

ATTENDU que les parties souhaitent la prolonger d'une année afin de permettre la pleine réalisation de l'entente et des divers projets en découlant;



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

AGG-2025-06-073

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-073

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise le président et maire de La Tuque, monsieur Luc Martel, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque l'avenant à intervenir à l'entente sectorielle de développement en environnement et développement durable 2023-2026, visant une prolongation de celle-ci jusqu'au 31 mars 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AUTORISATION / ACCEPTATION DES PROJETS (43) D'INTERVENTIONS CIBLÉES
AU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2025-2026
POUR LA RÉGION DE LA MAURICIE**

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts disponible pour le fonctionnement de la Table Locale de Gestion Intégrée des Ressources du Territoire (TLGIRT) et les interventions ciblées pour le territoire de la Mauricie est de 675 000 \$ par année;

ATTENDU que les projets du PADF en 2024-2025 ont été annulés et que les sommes disponibles pour les projets du volet C et D du programme ont été reportées en 2025-2026;

ATTENDU que parmi les projets qui ont été déposés, le Comité de priorisation régional du PADF a recommandé de prioriser 43 projets d'une valeur totale de 2 212 979 \$, en accordant pour ceux-ci une aide financière de 926 891 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-074

AGG-2025-06-074

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération confirme le versement de l'aide financière en regard des projets décrits ci-dessous (43 projets au volet C et D) totalisant un montant total de 926 891 \$:

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
PADF-25-01	Association des résidents de la rive-Ouest de la Rivière St-Maurice	Amélioration de la surface de roulement, ajout de concassé.	40 000 \$
PADF-25-02	Association Dérécamels	Remplacement de la surface de roulement du Pont.	20 000 \$



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
PADF-25-03	Association des Saisonniers Lac Édouard	Remplacement d'un ponceau de ± 2200 mm/ débroussaillage du chemin.	22 000 \$
PADF-25-04	Association de Chasse et de Pêche de Casey	Amélioration des fossés et rechargement. Ajout de drains si nécessaire.	47 000 \$
PADF-25-05	Association du Lac Châteauvert	Amélioration des fossés et rechargement. Ajout de drains si nécessaire.	47 000 \$
PADF-25-06	Club Maxime	Rechargement d'un chemin et ajout d'un drain.	13 000 \$
PADF-25-07	Club Saint-Christophe inc.	Amélioration du chemin, reprofilage des fossés sur environ 2 km.	8 000 \$
PADF-25-08	Association de chasse, pêche et villégiature des bordures du Parc	Réparer les sections endommagés par les pluies entre les km 4 et 20. Rechargement et reprofilage des fossés ajout de drains si nécessaire.	15 400 \$
PADF-25-09	Association des Propriétaires du Lac Turcotte	Débroussaillage ± 6 km, reprofilage des fossés ± 1000 m rechargement et nivelage.	20 000 \$
PADF-25-10	Pourvoirie Rothman	Reprofilage des fossés où nécessaire, rechargement et nivelage.	10 000 \$
PADF-25-11	Seigneurie du Triton	Rechargement ponctuel.	3 000 \$
PADF-25-12	Association des utilisateurs du chemin de la Pierriche	Reprofilage des fossés pour dégager la végétation et amélioration du drainage. Ajout de ± 4 drains et nivelage.	4 500 \$
PADF-25-13	Association des riverains du Lac Cuisy	Remplacement de drains, rechargement et nivelage.	9 400 \$
PADF-25-14	Association des Propriétaires du Lac la Tuque	Rechargement et Reprofilage des fossés remplacement de 2 drains et nivelage.	20 000 \$
PADF-25-15	Municipalité de Lac-aux-Sables	Remplacer un ponceau au km 6.5 sur le ch. du Lac Missionnaire au Lac -aux-Sables.	37 500 \$
PADF-25-16	Association du Lac Bourgeois	Recharger l'entrée du chemin à la jonction de la R0411 et/ou recharger et dégager le chemin du débarcadère.	10 000 \$
PADF-25-17	Association du Lac Brouillette	Reprofilage des fossés et rechargement.	10 000 \$
PADF-25-18	Association des Villégiateurs du Lac Tourouvre	Reprofilage des fossés, enlèvement de roches, rechargement et nivelage.	20 000 \$
PADF-25-19	Association de la R0405	Rechargement de la côte au 23, reprofilage des fossés entre km 0 et 20 nivelage de la R0405.	47 000 \$
PADF-25-20	Association des Villégiateurs du km 48 dit 47	Entre les km 5 et 12, remplacer ± 3 drains et reprofilage des fossés.	15 000 \$
PADF-25-21	Association des propriétaires de chalet - Lac Flamand	Remplacer un ponceau, éclater une roche et recharger la route.	25 000 \$
PADF-25-22	Club de marce Km 0	Installation de 2 ponceaux et amélioration de la surface de roulement.	10 000 \$
PADF-25-23	Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Débroussaillage de l'emprise du chemin du Lac des Trois-Camps avec pelle hydraulique et tête déchiqueteuse.	10 000 \$
PADF-25-24	Association Nord-Ouest Clova	Ajout de drains au besoin, reprofilage de fossés par endroit et rechargement.	47 000 \$
PADF-25-25	Association Lac Darey	Remplacer un ponceau et ajout d'un drain.	14 591 \$



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
PADF-25-26	Association Lac Germain	Remplacement de 3 drains, rechargement et nivelage.	5 000 \$
PADF-25-27	Association du Lac Slide	Remplacement d'un ponceau de ± 2000mm.	20 000 \$
PADF-25-28	Association des propriétaires riverains de la Baie William Ouest	Reprofilage d'une courbe pour la sécurité et débroussaillage de l'accotement et rechargement ponctuel.	20 000 \$
PADF-25-29	Municipalité de Trois-Rives	Empierrement d'un fossé et remplacement d'un ponceau ±1400 mm	35 000 \$
PADF-25-30	Association des résidents Baie des Rats et Eaton	Remplacement de 6 drains, rechargement ponctuel et nivelage.	20 000 \$
PADF-25-31	Association du Grand Pin	Reprofilage des fossés, remplacement de drains et rechargement ponctuel.	20 000 \$
PADF-25-32	Zec Tawachiche	Réfection de la côte au Lac à la Dam.	40 000 \$
PADF-25-33	Zec La Croche	Réfection des chemins d'accès au lac Larouche, Petit lac Duplessis, lac Duplessis et lac Kennedy. Reprofilage des fossés, rechargement.	23 000 \$
PADF-25-34	Zec Bessonne	Remplacement et ajout de drains, reprofilage des fossés et rechargement.	23 000 \$
PADF-25-35	Zec Borgia	Reprofilage des fossés et réfection de la surface de roulement.	15 000 \$
PADF-25-36	Zec Gros-Brochet	Modification de l'accès au Lac Picard à la Rte 1. Remplacement de deux ponceaux, chemins menant au lac Salone et Valade.	20 500 \$
PADF-25-37	Zec Frémont	Reprofilage des fossés ch. du Lac Charles et sur la route 74.	18 000 \$
PADF-25-38	Zec Kiskissink	Recharger et niveler le chemin de la 50.	20 000 \$
PADF-25-39	Zec Jeannotte	Recharger et niveler le chemin de la Coop	20 500 \$
PADF-25-40	Zec Chapeau-de-Paille	Remplacer trois ponceaux. Lac Petit Sergerie km 48 de la rte 4 / lac Héroux et l'étang Trudel.	35 000 \$
PADF-25-41	Zec Wessonneau	Construction d'un accès plus moins abrupte.	12 500 \$
PADF-25-42	Municipalité de Ste-Thècle	Rechargement d'une section de chemin.	20 000 \$
PADF-25-43 (Volet D)	Association forestière de la Vallée du St-Maurice	Implantation de circuits forestiers éducatifs au Lac Lafrance et au Parc de la rivière Batiscan	34 000 \$
TOTAL			926 891 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 122 990 \$ À MÊME LES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS AU PAIEMENT DU DEFICIT DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE AU 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU que le déficit de l'agglomération de La Tuque se chiffre à 424 217 \$ pour l'année 2023 ainsi qu'à 698 773 \$ pour 2024 ;

ATTENDU que la richesse foncière uniformisée de Ville de La Tuque est de 90,49 %, celle de la Municipalité de La Bostonnais est de 4,24 % et celle de la Municipalité de Lac-Édouard est de 5,28 %;



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

AGG-2025-06-075

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que la part du déficit de l'agglomération appartenant aux deux municipalités liées représente 9,52 %, soit 47 615 \$ pour La Bostonnais et 59 294 \$ pour Lac-Édouard, totalisant 106 909 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-075 **PROPOSÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération affecte une somme de 1 122 990 \$ à même les surplus accumulés non affectés de Ville de La Tuque au paiement du déficit de l'agglomération de La Tuque pour les années 2023 et 2024.

QUE ce conseil d'agglomération autorise la directrice des finances et trésorière, madame Christine Gervais, à affecter ce montant ainsi qu'à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'une contribution annuelle prévue au budget est versée chaque année à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2025 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport collectif opéré par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport collectif, la Corporation demande à l'agglomération de La Tuque une avance sur les sommes de 2025 du ministère des Transports qui sera reçue par l'agglomération dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-076

AGG-2025-06-076 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise les versements à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice d'une avance de 45 129 \$, représentant 50 % de l'aide financière 2025 à venir du Ministère, et ce, afin de pouvoir maintenir les opérations courantes du Transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AUTORISATION / VERSEMENT D'UNE AVANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE 2025 À LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU HAUT ST-MAURICE POUR LE MAINTIEN DES OPÉRATIONS COURANTES DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU qu'une contribution annuelle prévue au budget est versée chaque année à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice;

ATTENDU la demande de subvention gouvernementale annuelle pour l'année 2025 présentée au ministère des Transports du Québec pour le service de Transport intermunicipal opéré par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice;

ATTENDU que cette aide financière provient tardivement du Ministère chaque année et qu'aux fins de pouvoir maintenir les opérations courantes du service de Transport intermunicipal, la Corporation demande à l'agglomération de La Tuque une avance sur les sommes de 2025 du ministère des Transports qui sera reçue par l'agglomération dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-06-077

AGG-2025-06-077

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise le versement à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut St-Maurice, soit un montant de 92 500 \$ représentant 50 % de l'aide financière 2025 à venir du Ministère, et ce, afin de pouvoir maintenir les opérations courantes du Transport intermunicipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Aucun commentaire.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Claude Gaudreault** remercie madame Christine Gervais pour le travail accompli au niveau du budget tout au long de l'année et la félicite.

La membre madame **Dorys Duchesne** félicite également madame Gervais et son équipe, soulignant son professionnalisme et la clarté des documents présentés. Elle souhaite aussi féliciter Livia pour le budget jeunesse dont elle a hâte de voir le projet se réaliser.

Le membre monsieur **Clément Dubé** remercie madame Gervais et son équipe, incluant monsieur Talbot pour leur beau travail. Il revient sur les 43 projets énoncés à l'item 13 pour remercier et féliciter les associations, les ZEC et les pourvoiries de leur implication dans l'entretien des chemins forestiers.



No de résolution
ou annotation

17 juin 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Le membre monsieur **Michel Pronovost** se déclare satisfait du rapport financier 2024 présentant un surplus et félicite l'équipe des finances qui tient les cordons serrés. Il termine avec un message de prévention à l'approche de l'été, invitant à la plus grande prudence près des cours d'eau et des piscines.

Le membre monsieur **François Fortin** apprécie le travail accompli par madame Gervais et l'en félicite. Il félicite également madame Julie Noël du SDEF pour le dépôt d'un rapport étoffé, madame Kim Poirier pour l'ébauche de tous les projets et l'heureuse élue qui pourra initier les gens à la danse. En terminant, il remercie le conseil d'agglomération de l'avance de fonds consentie à la Corporation de transport adapté et collectif.

Le membre monsieur **Larry Bernier** remercie madame Gervais pour sa grande disponibilité et la félicite ainsi que son équipe pour tout le travail réalisé.

La membre madame **Julie Gauvin** formule ses félicitations à madame Gervais et toute l'équipe en place. Elle appuie également les félicitations à l'égard de la jeune fille au projet prometteur. Elle souhaite un bon été à tous !

Le membre monsieur **Éric Chagnon** souligne l'importance d'un programme tel le PADF (Programme d'aménagement durable des forêts) qui permet aux associations de villégiateurs, aux pourvoiries et aux ZEC d'améliorer la condition des chemins, mis à mal par les conditions climatiques et météorologiques.

QUESTIONS DU MÉDIA (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (11 CITOYENS PRÉSENTS)

La citoyenne madame **Hélène Pelletier** aimerait obtenir la liste des 43 projets s'inscrivant dans le programme d'aménagement durable des forêts. Monsieur Jean-Sébastien Poirier lui indique que l'information sera rendue disponible sur le site Web de la Ville.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE

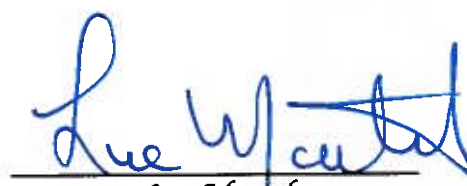
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 53.

AGG-2025-06-078

AGG-2025-06-078


Valérie Lévesque
Greffière par intérim


Luc Martel
Président



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

